



URBANISME

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 17306 23 00291

MISE EN LIGNE LE 18-09-2023

Date du 26/04/2023

Adresse des travaux :

160 Avenue CHARLES REGAZZONI

17200 ROYAN

DESTINATAIRE

SARL IGIT

Monsieur HADJADJ Jérémie

10 Rue ROUGET DE LISLE

92400 COURBEVOIE

Affaire suivie par Mme BONNET Stéphanie

Objet : Rejet tacite

Envoi Recommandé avec AR

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de déclaration préalable à la mairie de Royan le 26/04/2023.

Par lettre du 16/05/2023, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- DP02. : Un plan de masse coté [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]. Merci de localiser l'implantation des panneaux sur le plan de masse.
- DP04. : Un plan des toitures [Art. R.431-10a) du code de l'urbanisme]. Merci de fournir un plan de toiture permettant d'apprécier l'implantation des panneaux, le dimensionnement.
- DP06. : Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c du code de l'urbanisme]. Merci de fournir une insertion graphique couleur.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 25/08/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.

En conséquence, vous redéposerez une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

ROYAN, le 04/09/2023
 Pour le Maire et par délégation,
 Le Premier Adjoint,
 Didier SIMONNET

